



Municipalité de la Commune de L'Isle

Préavis No 03/2026

Au Conseil communal

Demande de crédit d'étude de
CHF 170'000.00 TTC
pour la création d'une UAPE et
de locaux scolaires sur la parcelle n° 313

Déléguée municipale : Mme Anne-Lise Rime, Syndique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la demande d'un crédit d'étude de CHF 170'000.00 TTC pour la création d'une UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) et de locaux scolaires sur la parcelle n° 313.

2. EXPOSÉ DE LA SITUATION

En raison de la forte croissance démographique de la région regroupant les communes membres de l'ASICOVV (Association Scolaire intercommunale Cossonay Veyron-Venoge), les besoins en locaux scolaires et parascolaires sont en constante augmentation.

La démarche entreprise par la Municipalité vise à pérenniser les classes installées dans les pavillons provisoires et à créer une UAPE pour répondre aux attentes et aux besoins de la population. A cet effet, elle vous présente cette demande de financement d'un crédit d'étude qui sera suivi par un préavis de construction.



Extrait Geoplanet

Accueil parascolaire

La commune de L'Isle est membre du réseau AJERCO (Réseau enfance Cossonay et région). L'accueil parascolaire est organisé par îlot correspondant au périmètre des associations scolaires primaires. Actuellement, seules 24 places sont disponibles à Cuarnens pour les élèves de 1 à 6 P soit pour 14 classes environ du haut de l'ASICOVV (Collèges de Mont-la-Ville - Cuarnens et L'Isle Pavillons). Le réseau n'a pas la capacité de répondre favorablement aux demandes de placements des parents. Cette question a été soulevée à plusieurs reprises par les membres de votre Conseil. Une pétition a d'ailleurs été transmise à la Municipalité à ce sujet. Une option avait été étudiée dans les espaces de l'ancienne gendarmerie, option abandonnée en regard des normes en vigueur.

Le plan de développement 2025-2030 de l'AJERCO (Préavis 2-2024) selon l'extrait ci-dessous, prévoit l'ouverture de 24 places à L'Isle :

IV.II Accueil collectif parascolaire

<i>Cible minimumⁱ</i>			<i>294>300^j</i>
Ilot ASI7	La Sarraz	Planifié (2025)	48
	La Sarraz	Projeté	24
	Lieu à déterminer	Projeté	24
	Total ASI7		96
Ilot ASI- VENOGE	Penthalaz	Planifié (2025)	48
	Mex	Projeté	24
	Vufflens-la-Ville	Projeté	48
	Total ASIVENOGE		120
Ilot ASI- COVV	L'Isle	Projeté	24
	Cossonay	Projeté	60
	Total ASICOVV		84
Total potentiel maximum			300

i) Selon étude Microgis croisée avec l'état actuel et l'objectif fixé par la FAJE.

j) Adaptation pour créer des structures à la répartition cohérente (multiple de 12 1-4P ; de 15 pour les 5-6P ; de 18 pour les 7-8P)

Le périmètre retenu pour l'implantation d'unités d'accueil pour écoliers (UAPE) au sein du réseau AJERCO a été calqué sur le découpage scolaire et réparti en trois zones distinctes⁶ appelées « îlots », afin de limiter les déplacements des enfants, tel que mentionné en amont. Chaque îlot demeure autonome quant au développement des UAPE de son périmètre, qu'il s'agisse du lieu, du nombre de places ou de l'année de création. Il est toutefois nécessaire que l'ouverture de l'UAPE coïncide le plus possible avec la rentrée scolaire d'août afin d'en optimiser son remplissage. Les développements souhaités devront être annoncés au Comité de direction AJERCO au plus tard pour le 31 mai de l'année qui précède la rentrée scolaire concernée.

Chaque ouverture engendre une importante phase de planification et de mise en œuvre (aménagement des locaux, engagement du personnel, formation, contractualisation avec les prestataires de services, obtention des autorisations des autorités de tutelle, contractualisation/communication aux parents ; etc.).

Les conditions nécessaires à cette ouverture sont décrites ci-dessus. Les communes de l'îlot ASICOVV et le Codir de l'AJERCO sont informés de ce projet.

Ecoles

Depuis la rentrée 2025-2026, des pavillons provisoires ont été installés sur le terrain de basket de la parcelle de la grande salle. La dernière classe à disposition sera ouverte dès la rentrée 2026-2027. Ce nouveau site permet de limiter les transports scolaires entre les collèges et les lieux où se déroulent la gymnastique, les ACT (Activités créatrices textiles) et les ACM (Activités créatrices manuelles). De plus, les élèves de L'Isle sont en principe enclassés au village ce qui présente un avantage pour les enfants et leurs parents. Pour rappel, si les enclassements relèvent de la compétence des directions scolaires, la mise à disposition des locaux relève de celles des communes.

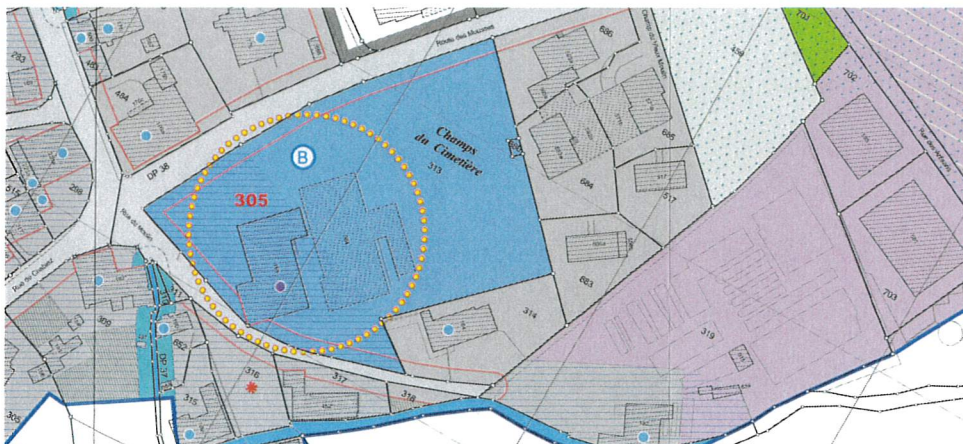
Le Codir de l'ASICOVV est informé de la démarche en cours.

Une projection concernant le nombre d'élèves a été effectuée en janvier 2024 par la DGEO :

- Rentrée 2025 955 élèves
- Rentrée 2030 1112 élèves
- Rentrée 2035 1043 élèves
- Rentrée 2040 1030 élèves

Au 31 décembre 2025, l'ASICOVV comptait 937 élèves. Les besoins de locaux sont donc également en augmentation.

Fort de ces 2 constats, soit le manque de classes et le manque de places en UAPE, la Municipalité voit l'opportunité de pouvoir répondre aux demandes des parents et de pérenniser les classes des pavillons sur un seul et même site (parcelle 313 propriété de la commune).



Extrait PACom

3. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

La parcelle 313 se situe en zone d'utilité publique et dispose encore d'un potentiel constructible. Sa position au centre du village, à proximité de la grande salle et de la place de jeux est optimale. L'étude doit permettre de positionner une nouvelle construction sur les espaces disponibles. A terme, les pavillons seront enlevés et le terrain de basket transformé en terrain « multisport » répondant aux attentes des enfants les plus grands.

Il est prévu de construire un bâtiment composé de modules en bois sans excavation. Le programme, arrêté à ce jour, prévoit la construction d'une UAPE de 24 places, de 4 salles de classe et des locaux secondaires nécessaires. La possibilité d'y inclure le réfectoire de la cantine de midi sera une option à étudier également.

Cette demande de crédit d'étude a pour but d'atteindre les objectifs suivants :

- Obtenir l'autorisation de construire
- Préparer et lancer un appel d'offres permettant d'avoir un prix précis pour l'élaboration du crédit de construction
- Procéder à un appel d'offres en Entreprise Totale, pendant la période de demande d'autorisation de construire, afin d'optimiser les délais.

Prestations prévues :

1. Recueil des données et établissements des plans de base

Cette démarche comprend :

- Le relevé de la parcelle en planimétrie et en altimétrie
- Le relevé des réseaux aériens et souterrains
- L'identification des points de raccordement (eau potable – eaux usées – eaux pluviales – électricité – chauffage à distance)

2. Développement du projet

Cette mission consiste à mandater un architecte pour :

- Insérer le projet sur le site
- Optimiser les accès, les circulations et la relation avec les aménagements extérieurs, notamment pour l'UAPE qui nécessite une approche plus spécifique
- Établir le dossier de mise à l'enquête

En fonction des compétences et des certifications du bureau, il conviendra éventuellement de faire appel :

- à un ingénieur sécurité
- à un ingénieur CVS (calculs thermiques)
- à d'autres spécialistes ; ingénieur civil, spécialiste des installations photovoltaïques, ...

3. Appel d'offre en Entreprise Totale

Cette opération peut se faire en parallèle de la mission de l'architecte liée à l'autorisation de construire.

L'appel d'offres doit intégrer une définition précise des équipements (appareillage électrique, luminaires, borne WIFI, écrans), des fonctionnalités et des caractéristiques architecturales (revêtements de murs, de sols et de plafonds) à mettre en œuvre.

Afin d'optimiser les délais, certains éléments pourraient être exclus du contrat principal notamment les raccordements aux réseaux, les terrassements et les fondations (vis Kriner ou semelles).

4. ASPECTS FINANCIERS

Le budget global relatif à ce premier préavis s'élève à 170'000.- CHF TTC, comprenant les étapes suivantes :

Pilotage des études (cahier des charges mandataires / suivi général)	15 000.-
Recueil des données et plans topographiques	10 000.-
Adaptations des plans d'installations existantes avec notamment l'insertion dans le site	20'000.-
Dossier de mise à l'enquête (plans sur base de plans existants)	15 000.-
Appel d'offres ouvert (AIMP)	60 000.-
Expertises diverses	20 000.-
Divers et imprévus	15 000.-
TVA	<u>12'555.-</u>
Montant global TTC	<u>167'555.-</u>
Arrondi à	170'000.-

5. AMORTISSEMENT

Dès le 1^{er} janvier 2024, toutes les collectivités et associations doivent appliquer les nouvelles durées d'amortissement fixes spécifiques à chaque catégorie d'immobilisation.

A la suite de ce changement, les durées d'amortissement ne figurent plus dans les conclusions du préavis. Pour les crédits d'étude, ils doivent être amortis en même temps et sur la même durée que l'actif concerné par ledit crédit d'étude soit dans le cas présent, une durée de 30 ans. En cas de non-réalisation de la construction, il sera amorti en une fois.

6. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de L'Isle,

- Vu le préavis municipal No 03/2026 relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 170'000.00 TTC pour la création d'une UAPE et de locaux scolaires sur la parcelle n° 313 ;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances et de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'accorder un crédit de CHF 170'000.00 TTC à la Municipalité pour l'étude de la création d'une UAPE et de locaux scolaires sur la parcelle n° 313 ;
- D'admettre que ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par l'emprunt.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 mai 2026.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire remplaçante



Anne-Lise Rime

Stéphanie Dupertuis

